

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOGES  
66350**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2014**

L'an 2014 et le 16 décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** J. ROQUE, M. REBECQ, G. COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, C. CID, E. ROUBY, L. ROSELLO, G. CASTANY, L. SOUNIER, R. CARBONES, H. GODET, P. MONTEL, D. PONCET, A. GRANDMANGE, J. SEGARRA, C. DUMAS, R. BARANDE, M-F. MIR, B. PAGES, M-C. GASCON, F. BRUNET, R. ABDOUCHE, M. VALETTE, F. HOSTAILLE, C. BRET, A. HINGRAY, H. MASSE, F. DE LA LLAVE

**Absents excusés ayant donné procuration :** N. BARTHE absent excusé procuration à L. ROSELLO

**Secrétaire de séance :** Danielle PONCET

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

**Décision n°2014/49 :** Un contrat de location a été signé entre la commune et Monsieur et Madame Mohamed YOUSFI, pour l'appartement C situé 4 rue Codet à Toulouges, à compter du 1er décembre 2014 jusqu'au 30 novembre 2020, avec un loyer de 356,89 €.

**Décision n°2014/50 :** Institution d'un bureau de vote pour les élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire Commun : COMMUNE – CCAS – OMJC

**Décision n°2014/51 :** Un contrat de location a été signé entre la Commune et Monsieur et Madame Mohamed YOUSFI, pour le box n°36 situé Parking Co 6 bis avenue de Thuir, d'une superficie de 18,47 m<sup>2</sup>, à compter du 1er décembre 2014 jusqu'au 30 novembre 2020, pour un loyer de 101,90 € H. T.

**Décision n°2014/52 :** Le marché public relatif à la fourniture de l'acheminement et services de gaz naturel sur les sites communaux a été attribué à GDF SUEZ pour un montant annuel de 48 231,00 € H.T, pour une consommation de 1 007 656 mégawatts/heures. La durée du marché est de deux ans.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### I / ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 – Etablissements Publics Locaux d'Enseignement – Désignation des représentants au Conseil d'Administration

Bernadette CARDIN MADERN informe l'Assemblée que le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie le nombre de représentants des Collectivités Territoriales au sein du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (E. P. L. E).

Elle rappelle que par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné Bernadette CARDIN-MADERN et Jean SEGARRA pour représenter la Commune.

Elle précise qu'aujourd'hui, conformément à ce décret, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration.

Elle propose de nommer Jean SEGARRA comme représentant titulaire et Bernadette CARDIN-MADERN comme représentant suppléant.

Vote pour à l'unanimité.

## II / FINANCES

### 1 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement au Budget Primitif 2015 de la Commune

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, informe l'Assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Collectivités peuvent, jusqu'à l'adoption du budget à venir, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle informe que les crédits ouverts sur l'année N – 1 en section d'investissement s'élevaient à la somme de **2 836 052,84 €** et ajoute que l'ouverture anticipée des crédits se calculent de la façon suivante :

**2 836 052,84 € - 611 940,54 €** (dette, opérations d'ordre et report de résultat) – **365 908,31 €** (restes à réaliser 2013) = **1 858 203,99 €**.

Ainsi 25% de **1 858 203,99 €** soit **464 550,99 € T. T. C** peuvent faire l'objet d'ouverture anticipée sur le budget principal 2015 non voté.

Elle précise que seulement une partie de ce droit sera affectée aux opérations suivantes et reprise lors du budget principal 2015 :

- œ l'opération n°101 – Acquisitions mobilières et immobilières pour **50 000,00 € TTC** estimés,
- œ l'opération n°102 – Matériel roulant pour **50 000,00 € TTC** estimés article n°2182,
- œ l'opération n°103 – Grosses réparations des bâtiments communaux pour **60 000,00 € TTC** estimés, article n°2313
- œ l'opération n°221 – Abords médiathèque pour **190 000,00 € TTC** estimés, article n°2312
- œ l'opération n°239 – ALSH Clairfont pour **40 000,00 € TTC** estimés, article n°2313
- œ l'opération n°243 – Vie des quartiers pour **50 000,00 € TTC** estimés, article n°2312

Mireille REBECQ ajoute que le montant de l'ouverture de crédits nécessaires à ces opérations s'élève à la somme de **464 000,00 € T. T. C**. Cette somme permettra de payer les factures de certaines opérations dont l'engagement ne peut être retardé.

Elle précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2015, en section d'investissement, conformément à la législation en vigueur, et demande à l'Assemblée d'autoriser l'engagement anticipé des dépenses avant le vote du budget 2015.

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses avant le vote du budget 2015, pour un montant de **464 000,00 € T. T. C**, et précise que les crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2015 en section d'investissement.

## **2 – Transfert de charges d'enseignement – Avenant n°1 à la convention**

Babeth CARDIN-MADERN, Adjointe à l'Education, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 5 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, qui organise les modalités administratives et techniques de participation aux frais d'enseignement, entre Toulouges, commune d'accueil et les communes limitrophes, dites communes de résidence.

Elle indique à l'Assemblée qu'il convient de modifier l'article 5 de cette convention, afin d'y intégrer la notion de "prorata temporis" pour le calcul de cette participation.

Elle précise qu'ainsi, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata du temps de scolarisation des enfants.

Vote pour à l'unanimité.

## **3 – Attribution de subvention à l'Association RUNNING 66**

Arnaud HINGRAY se retire du débat et du vote.

Gaston COUBRIS, Adjoint aux affaires sportives, explique à l'Assemblée que par courrier, reçu en Mairie le 7 novembre 2014, l'Association RUNNING 66 sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention.

Il précise que la Commission Sports, réunie le 17 novembre 2014, a étudié la demande, et propose au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention d'un montant de 500,00 €, pour l'organisation de la course la "Courigoude de Nadal" prévue le 14 décembre 2014.

Vote pour à l'unanimité.

## **4 – PREVENTION ROUTIERE – Attribution d'une subvention**

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, explique à l'Assemblée que dans le cadre des différentes actions menées au sein des écoles publiques de Toulouges, la Prévention Routière sollicite une subvention de fonctionnement.

Elle propose au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention de 300 €.

Unanimité.

## **5 – Aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig – Tranche 2 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, rappelle à l'Assemblée que depuis juin 2013, les travaux d'aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig ont débuté et qu'ils doivent se poursuivre sur un programme pluri-annuel 2014 et 2015.

Elle rappelle que la réalisation du centre ancien est depuis plusieurs années, la priorité de la Commune avec l'implantation d'équipements structurants. La construction de la médiathèque du Mil.lenari a donné l'opportunité de réfléchir à l'aménagement de ses abords, en cohérence avec la Loi Handicap du 11 février 2005, avec notamment la réhabilitation du site du Camp de Maig, berceau historique de la Pau i Treva et cher au coeur des Toulougiens.

Elle rappelle que la Tranche 1 de l'opération « Aménagement du Camp de Maig et des abords de la médiathèque » a pu bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Elle indique au Conseil Municipal, qu'en janvier 2014, une demande de subvention au titre de la D.E.T.R a été transmise au service de l'Etat, mais n'a pas reçu de suite favorable. Toutefois, elle précise que l'Etat nous a adressé un accusé réception du dossier, en date du 4 avril 2014, valable deux ans, qui nous autorise à débiter les travaux par anticipation et que le montant de ces travaux ayant changé, il convient de redéposer le plan de financement et l'échéancier de réalisation.

Elle indique à l'Assemblée que la Tranche 2 démarrera au cours du 1er trimestre 2015. Le montant prévisionnel de cette opération a été arrêté à la somme de 742 267,00 € HT.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier modifié de demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la 2ème tranche.

Vote pour à l'unanimité.

#### **6 – Aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig – Tranche 2 – Demande de subvention au Conseil Général au titre des Projets Structurants**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que l'opération Aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig pourrait également bénéficier d'une subvention du Conseil Général des Pyrénées Orientales, au titre des projets structurants.

Elle propose donc à l'Assemblée d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général.

Vote pour à l'unanimité.

#### **7 – Aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig – Tranche 2 – Demande de subvention au Conseil Régional Languedoc-Roussillon**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que l'opération Aménagement des abords de la médiathèque et du Camp de Maig pourrait également bénéficier d'une subvention du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Elle propose donc à l'Assemblée d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional.

Vote pour à l'unanimité.

#### **8 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL 66 est coordonnateur**

Gérard CASTANY, rapporte à l'Assemblée que dans sa séance du 19 septembre 2014, le Comité Syndical du SYDEEL 66 a approuvé le principe d'une collaboration entre le Syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques afin de créer un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et désignant le SYDEEL 66 comme coordonnateur de ce groupement.

Il précise l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres, et qu'au regard de son expérience, le SYDEEL 66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Il indique que le projet d'acte constitutif a été établi.

Vote pour à l'unanimité.

### **III / URBANISME**

#### **1 – Classement dans le domaine public communal des voies du lotissement ALS HORTS**

Laurent ROSELLO, Adjoint à l'Urbanisme, explique à l'Assemblée que le lotissement communal et le groupement d'habitations ALS HORTS sont en phase d'achèvement.

Il propose à l'Assemblée de classer dans le domaine public communal les voies de ce lotissement communal, soit l'avenue de la Retirada et l'allée Antonio Machado, représentant ainsi une surface à classer de 340 ml.

Vote pour à l'unanimité.

## 2 – Récapitulatif – Classement des voies dans le domaine public communal

Laurent ROSELLO, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Commune doit produire annuellement un document mentionnant le récapitulatif du linéaire de la voirie communale.

Il s'agit pour l'Assemblée d'approuver le récapitulatif du classement des voies dans le domaine public pour l'année 2014, soit :

œ	Les Garrotxes	183 ml
œ	Le lotissement communal ALS HORTS	340 ml
	<b>total</b>	<b>523 ml</b>

Le linéaire total de la voirie communale se décompose donc comme suit :

œ	<b>classements antérieurs</b>	
	* longueur voiries communales	28 916 ml
	* longueur voiries rurales	667 ml
œ	<b>classement complémentaire</b>	
	* longueur voiries communales	523 ml
	<b>soit un total de</b>	<b>30 106 ml</b>

Unanimité.

## IV / FONCIER

### 1 – Cession de l'immeuble situé 6, rue Evêque Oliba à Monsieur Henri VILARO

Mireille REBECQ, Adjointe aux Finances, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'immeuble situé 6 rue Evêque Oliba, cadastré AM 359, d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>.

La Commune de Toulouges, en date du 8 novembre 2014, a été sollicitée par Monsieur Henri VILARO pour l'acquisition de cet immeuble, par l'intermédiaire de l'Agence Immobilière TOULOUGES IMMO.

Au terme de différentes négociations, elle propose au Conseil Municipal de vendre cet immeuble au prix de 112 000,00 € et de verser à TOULOUGES IMMO une commission de 3 000,00 €.

Le Service France Domaines a été consulté et a estimé ce bien à 120 000,00 €, avec une marge de négociation de 10%.

Vote pour à l'unanimité.

### 2 – Acquisition du local commercial situé Immeuble LA COOPE à MARCOU HABITAT

Dossier retiré

Séance levée à 19h45

Le Secrétaire de séance,

Danielle PONCET